

# Politique mondiale d'engagement des émetteurs

**Janvier 2025**

# Résumé

Gestion de placements Manuvie est la branche mondiale de gestion d'actifs de la Société Financière Manuvie (Manuvie). Gestion de placements Manuvie fournit des solutions complètes de gestion d'actifs à un large éventail de clients à travers le monde dans le but commun de générer des rendements corrigés du risque attrayants pour les clients conformément à leurs exigences individuelles. En tant que gestionnaires des placements de nos clients, nous interagissons régulièrement avec les émetteurs de titres publics afin de surveiller les placements et d'encourager la meilleure gestion des risques et opportunités financièrement importants, y compris ceux liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise.

Notre approche à l'égard de ces engagements est énoncée dans la politique mondiale d'engagement des émetteurs de Gestion de placements Manuvie (la politique). Cette politique s'applique aux activités des marchés publics de Gestion de placements Manuvie et aux entités juridiques énumérées à l'annexe A.

Gestion de placements Manuvie est signataire des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU, du Code de gestion du Royaume-Uni, du Code de gestion du Japon et d'autres codes de gestion sur divers marchés où nous menons nos activités. Les principes de ces divers

organismes s'harmonisent avec notre conviction qu'une bonne gestion des investissements, y compris l'engagement des émetteurs, est essentielle à la durabilité à long terme des sociétés et fournit une norme de conduite pour protéger et améliorer la valeur des placements de nos clients.

En nous acquittant de notre obligation en tant que fiduciaire de protéger les actifs de nos clients et d'agir dans leur meilleur intérêt, nous comprenons que nos responsabilités en matière de gestion des placements s'harmonisent avec une vision d'investissement à long terme. Notre processus d'investissement fondamental va au-delà de l'analyse des états financiers et implique une surveillance continue de la stratégie, de la structure du capital et de la gestion des risques et des opportunités d'une entreprise. Nous cherchons à dialoguer avec les émetteurs avant et après avoir investi afin de mieux surveiller et comprendre notre investissement. Nous pouvons également chercher à encourager des changements chez les émetteurs (c.-à-d. des objectifs d'engagement) afin d'accroître la valeur à long terme des placements des clients. En utilisant notre processus d'investissement, nous cherchons à être des gestionnaires actifs et efficaces au nom des clients grâce à l'engagement des émetteurs et à l'exécution de nos responsabilités de gestion des placements, y compris le vote par procuration.

# Politique

L'engagement donne à Gestion de placements Manuvie l'occasion de maintenir un dialogue ouvert avec les émetteurs dans lesquels nous investissons et de discuter de questions que nous considérons comme importantes pour le succès à long terme des clients. Les engagements nous aident à approfondir notre compréhension des questions qui sous-tendent la stratégie ou l'évaluation d'un émetteur et nous donnent l'occasion d'influencer ces entités à adopter des pratiques exemplaires, y compris en matière de gestion des risques et de production de rapports. Nous croyons que les investisseurs jouent un rôle essentiel en influençant les émetteurs à adopter des pratiques commerciales qui favorisent une croissance stable à long terme et réduisent les risques importants auxquels sont confrontées les entités au fil du temps.

Nous cherchons à soutenir les équipes de direction qui adoptent des structures de gouvernance solides et qui ont une vision stratégique claire pour créer et protéger la valeur des investissements. Nos interactions visent

à atténuer les risques et les problèmes négatifs qui pourraient modifier l'évaluation, la position fondamentale ou la stratégie des émetteurs. Nous considérons également l'engagement comme un outil pour améliorer la valeur à long terme des émetteurs dans lesquels nos clients ont des placements. Par exemple, nous pouvons nous engager à encourager un changement positif dans la divulgation, la force de gestion et la performance d'une entreprise en ce qui concerne les questions essentielles, y compris les facteurs de développement durable financièrement importants.

# Types d'engagement

En tant que gestionnaire avec des classes d'actifs diversifiées, nous nous engageons à la fois en tant qu'investisseur en actions et en dettes. Nous chercherons généralement à avoir un dialogue avec les représentants appropriés pour un contexte donné et pouvons interagir virtuellement, en personne ou par communication écrite. Dans l'ensemble, nos engagements peuvent comprendre les activités suivantes :

- **Engagement bilatéral des émetteurs** : les équipes de placements interagissent souvent avec les représentants des émetteurs dans le cadre de leur processus de recherche fondamentale. Les conversations fournissent aux analystes et aux gestionnaires de portefeuille un aperçu de la qualité de la gestion, des moteurs commerciaux et des stratégies des émetteurs dans lesquels ils investissent. De plus, ces engagements permettent aux équipes d'investissement d'évaluer l'exposition au risque aux facteurs de développement durable et la gestion de cette exposition pour protéger la valeur. Des analystes spécialisés en investissement durable se joignent régulièrement à ces conversations pour discuter des risques et des opportunités. Ces interactions sont exploitées par les équipes de placements dans leur processus d'investissement. En parallèle, les analystes spécialisés en investissement durable peuvent également s'engager avec les émetteurs pour discuter des risques et des opportunités de développement durable, et le personnel d'investissement est invité à participer à ces discussions.
- **Engagement collaboratif** : nous pouvons participer à des activités d'engagement avec d'autres investisseurs (engagement collaboratif), en fonction de l'approche jugée dans le meilleur intérêt de nos clients, des circonstances pertinentes de l'émetteur et de nos objectifs d'engagement. Notre approche par la collaboration est constructive, avec la conviction qu'au fil du temps, nous acquerrons une bonne compréhension de la façon dont la gestion des principaux enjeux de développement durable soutient la stratégie d'un émetteur. Nous nous engagerons avec d'autres investisseurs lorsque nous pensons que cela sera plus efficace pour atteindre le résultat souhaité pour nos clients, à condition que les actions d'engagement collaboratif ne soient pas interdites par la loi ou la réglementation. Gestion de placements Manuvie maintient son indépendance pour déterminer comment prioriser les engagements, comment voter par procuration et la prise de décisions d'investissement en tout temps grâce à ces activités.

Bien que notre engagement puisse principalement entrer dans le cadre d'un exercice de recherche ou de diligence raisonnable, les équipes de placements et les analystes spécialisés en investissement durable peuvent également s'engager auprès des émetteurs sur les occasions d'améliorer les pratiques de gestion ou de production de rapports des émetteurs. Les équipes de placements peuvent collaborer directement avec les émetteurs pour encourager des améliorations itératives en matière de surveillance, de pratiques et de renseignements importants, tandis que l'équipe d'investissement durable surveille les progrès de l'émetteur dans ces domaines au fil du temps. Bien que nous travaillions pour accomplir de tels résultats, nous ne pouvons pas souvent dire avec certitude que des changements sont survenus uniquement en raison de nos efforts d'engagement. Nous pouvons toutefois indiquer une chronologie des événements dans nos dossiers qui démontre une séquence dans laquelle nous nous sommes engagés avec un émetteur et avons demandé un changement et si le changement a été effectué suite à notre engagement.

# Options d'escalade

Dans le cadre des activités d'engagement, Gestion de placements Manuvie peut demander certains changements d'émetteurs afin d'atténuer les risques ou de maximiser les possibilités. Gestion de placements Manuvie examinera les progrès réalisés à l'égard des modifications demandées pour les émetteurs engagés. Dans un cas où Gestion de placements Manuvie détermine que l'émetteur n'a pas apporté suffisamment d'améliorations sur une question, nous pouvons prendre des mesures pour porter nos préoccupations à l'attention de l'émetteur. Voici des exemples d'actions d'escalade :

- **Communication aux administrateurs** : nous pouvons faire part de nos préoccupations directement au conseil d'administration.
- **Dialogue avec les administrateurs** : nous pouvons demander une conversation plus approfondie sur un sujet avec les administrateurs responsables.
- **Appuyer les propositions des actionnaires** : nous pouvons voter pour des propositions d'actionnaires qui abordent une question. Comme les propositions d'actionnaires sont généralement non contraignantes, elles constituent un mécanisme de signalisation efficace à la direction.
- **Vote contre les administrateurs** : nous pouvons voter contre les administrateurs responsables faute d'une réponse satisfaisante à un problème.
- **Demande d'un engagement formel** : nous pouvons demander un engagement écrit d'un émetteur pour traiter une question.
- **Ajustement de l'évaluation ou des perspectives de placements** : les professionnels de l'investissement peuvent choisir d'ajuster leur évaluation ou leurs perspectives de placements sur les titres d'un émetteur en cas d'absence de réponse.
- **Filtrage d'un émetteur** : nous pouvons choisir d'exclure un émetteur de l'univers des placements d'une stratégie d'investissement durable en raison d'une absence de réponse, si cela est approprié compte tenu des objectifs du client.
- **Publication d'une déclaration publique** : nous pouvons publier une déclaration publique indiquant notre préoccupation sur une question donnée et soulignant la nécessité pour un émetteur de répondre à la préoccupation.
- **Dépôt d'une proposition d'actionnaire** : dans de rares circonstances, Gestion de placements Manuvie peut envisager de déposer, ou de co-déposer, une résolution des actionnaires auprès d'un émetteur. Une telle décision sera à la seule discrétion de Gestion de placements Manuvie et prise lorsque nous pensons que le dépôt ou le co-dépôt d'une proposition est dans le meilleur intérêt de nos clients.
- **Désinvestissement** : Gestion de placements Manuvie peut également désinvestir la totalité ou une partie des titres dans un émetteur lorsque les gestionnaires de portefeuille sont insatisfaits du rendement financier, de l'orientation stratégique ou de la gestion d'autres risques ou opportunités importants.

# Prioriser les engagements

Nous pouvons tenir compte de plusieurs facteurs lorsque nous priorisons les engagements des émetteurs sur des questions pour lesquelles notre évaluation suggère que ces facteurs sont potentiellement importants sur le plan financier pour le profil risque/rendement d'un investissement. Nous pouvons tenir compte de l'importance d'un investissement au sein d'un portefeuille donné, degré d'influence de Gestion de placements Manuvie et de la contribution attendue par rapport la création de valeur à long terme à partir d'un engagement réussi, entre autres facteurs.

Nous collaborons avec les émetteurs sur une gamme de questions d'entreprise, stratégiques et de développement durable qui, selon nous, pourraient avoir une incidence sur la valeur du portefeuille de nos clients. Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des questions qui peuvent faire l'objet d'un engagement particulier. Cela devrait être lu en parallèle avec la [Déclaration à l'égard des investissements durables et du risque lié au développement durable](#) de Gestion de placements Manuvie :

- Structure du conseil d'administration
- Diversité du conseil d'administration
- Surveillance et leadership du conseil d'administration
- Rémunération de la direction
- Protections des actionnaires minoritaires
- Gestion du capital
- Paiements des dividendes
- Dilution
- Actions d'entreprise
- Stratégie d'entreprise
- Changements climatiques
- Pollution
- Utilisation des ressources naturelles
- Biodiversité
- Santé et sécurité
- Relations du travail
- Diversité des employés
- Droits de l'homme
- Relations avec la communauté
- Surveillance et gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Innovation et perturbation technologiques
- Évolution démographique de la population
- Résilience de l'infrastructure
- Controverses récentes
- Qualité de la communication d'informations et transparence
- Problèmes identifiés ou soulevés dans les demandes des clients

# Conflits d'intérêts

Nous avons le devoir d'agir dans le meilleur intérêt de nos clients en tout temps. Nous reconnaissons que des conflits d'intérêts peuvent survenir dans nos activités d'engagement, et nous cherchons à identifier, divulguer et atténuer les conflits potentiels conformément à nos responsabilités fiduciaires.

Nous avons identifié les conflits d'intérêts potentiels suivants liés à nos activités d'engagement :

- Engagement potentiel avec un émetteur qui est le promoteur de l'un de nos clients institutionnels, ou lorsque l'émetteur a autrement une relation d'affaires importante avec Manuvie ou un autre participant du groupe Manuvie, et Gestion de placements Manuvie pourrait être indûment influencée par la relation.
- Les employés de Gestion de placements Manuvie pourraient avoir une relation importante avec un émetteur, ce qui pourrait avoir une incidence sur les activités d'engagement.

Gestion de placements Manuvie a mis en œuvre des procédures pour prévenir et atténuer les conflits potentiels identifiés, notamment :

- Chaque employé de Gestion de placements Manuvie adhère au code d'éthique mondial et aux principes généraux de conduite des affaires qui y sont énoncés afin de toujours faire passer les intérêts de nos clients en premier. Lorsqu'un conflit important est identifié entre un employé et un émetteur, le conflit doit être divulgué au gestionnaire de l'employé et à nos services juridiques/de conformité au besoin pour déterminer s'il est approprié pour cet employé de s'engager avec cet émetteur ;
- Gestion de placements Manuvie a une structure organisationnelle qui sépare les lignes hiérarchiques pour les professionnels du développement durable et de l'investissement des fonctions des ventes et de la distribution afin de minimiser les conflits d'intérêts réels ou potentiels et de s'assurer que le vote est effectué dans le meilleur intérêt des clients ;
- Les priorités et les objectifs d'engagement sont déterminés indépendamment de notre société mère, Manuvie ou de l'une de ses entités affiliées ; et
- L'engagement avec les émetteurs ne sera pas affecté par toute relation d'affaires importante que l'émetteur a avec Manuvie ou Gestion de placements Manuvie.

## Renseignements non-publics importants (devenir un initié)

Nous ne menons pas une activité d'engagement avec un émetteur dans le but de recevoir des renseignements non-publics importants et nous cherchons à éviter la réception de ces renseignements dans la mesure du possible. Si les activités d'engagement donnent lieu à la réception de renseignements non-publics importants, Gestion de placements Manuvie agira conformément aux politiques et aux procédures internes de conformité applicables aux renseignements non-publics importants.

# Exercice du droit de vote

Lorsque Gestion de placements Manuvie se voit accorder et accepte la responsabilité du vote par procuration pour les comptes des clients, elle cherchera à s'assurer que les procurations sont reçues et votées dans le meilleur intérêt du client en vue de maximiser la valeur économique de leurs placements, à moins qu'elle ne détermine qu'il est dans le meilleur intérêt du client de s'abstenir de voter une procuration donnée. Parallèlement à l'engagement, nous considérons le vote par procuration comme un autre outil inestimable pour les investisseurs afin d'influencer les émetteurs à adopter des pratiques commerciales durables qui favorisent une croissance stable à long terme et réduisent les risques importants de développement durable auxquels les entités sont confrontées au fil du temps. En votant au nom de nos clients, nous cherchons à soutenir les équipes de direction qui adoptent des structures de gouvernance solides et ont une vision stratégique claire pour créer et protéger la valeur. Pour plus d'informations sur notre approche du vote par procuration, veuillez consulter la [politique et les procédures mondiales de vote par procuration de Gestion de placements Manuvie](#) et ses [directives mondiales de vote par procuration](#).

## Gouvernance

L'équipe du développement durable de Gestion de placements Manuvie est directement responsable de la mise en œuvre de cette politique, les mesures prises en vertu de la politique étant régulièrement signalées au Comité pour le développement durable des marchés publics de Gestion de placements Manuvie, un groupe de hauts représentants issus de diverses fonctions au sein de Gestion de placements Manuvie, qui relève du comité d'exploitation de Gestion de placements Manuvie. La présente politique fait l'objet d'un examen périodique par le comité pour le développement durable.

## Surveillance et établissement de rapports

L'équipe du développement durable, avec le soutien des équipes d'investissement, le cas échéant, documentera les réunions d'engagement liées au développement durable, y compris le suivi des points de discussion, de la rétroaction et des mesures à prendre, le cas échéant.

L'équipe du développement durable surveillera également les progrès des changements demandés par les émetteurs au besoin.

Chaque année, nous rendrons compte publiquement sur notre site Web de la mise en œuvre de notre politique d'engagement et de nos activités de vote conformément à nos responsabilités réglementaires et en tant que signataire des principes de l'investissement responsable et de divers codes de gouvernance. De plus, à la demande d'un client, Gestion de placements Manuvie fournira des renseignements plus détaillés sur les activités d'engagement relatives aux avoirs dans le portefeuille du client.

# Annexe A

## Affiliés consultatifs de Gestion de placements Manuvie dans le cadre de la politique et activités de gestion de placements seulement

Gestion de placements Manuvie limitée

Manulife Investment Management (North America) Limited

Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited

PT Manulife Aset Manajemen Indonesia

Manulife Investment Management (Japan) Limited

Manulife Investment Management (Malaysia) Bhd

Investment Management and Trust Corporation

Manulife Investment Management (Singapour) Pte. Ltd.

Manulife IM (Switzerland) LLC

Manulife Investment Management (Taiwan) Co., Ltd.

Manulife Investment Management (Europe) Limited

Manulife Investment Management (United States) LLC

Manulife Investment Fund Management (Vietnam) Company Limited